

REUNION DU 9 DECEMBRE 2008

L'An Deux Mille Huit, le neuf décembre,

Sur convocation du 19 Novembre 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 9 décembre 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, FORRLER, GERMAIN, ROUMILHAC, ROUMEGOUS (*arrivée à 18h45*), GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS (*arrivée à 18h35*).

ABSENTS REPRESENTES :

M POITOU Mickaël (représenté par Monsieur le Maire)
Mme LANDE Nathalie (représenté par Monsieur CHARLES)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MEMBRUT Danielle

Monsieur le MAIRE indique que Mme CAZAJOUS a prévenu de son retard à la réunion de ce soir

Monsieur GALINET indique que Melle ROUMEGOUS arrivera également avec du retard.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir la signature d'une convention avec le centre de gestion pour le suivi des dossiers d'ASSEDIC.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour que cette question soit ajoutée à l'ordre du jour.

1 – Désignation d'une commission pour le choix du mobilier du Sémaphore.

Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission pour faire le choix du mobilier pour l'espace du Sémaphore. Il s'agit de retenir plusieurs options possibles de mobilier pour les salles de réunions et la salle de spectacle afin que le Conseil Municipal puisse faire un choix et inscrire cette dépense au budget 2009.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

DESIGNE à l'unanimité, comme membres de la commission mobilier de l'espace du Sémaphore :

M MENADIER
M CHARLES
M ROUMILHAC
M FORRLER
Mme MEMBRUT

2 – Acquisition d'une maison dans le vieux Chapus, révision du prix de cession.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition de la maison située dans le quereux de la rue du vieux port et appartenant à l'ARIM a été actée. Cependant, la commune a demandé une révision du prix par le service des domaines. Cette révision permet de faire une économie d'environ 2000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter l'acquisition de cette maison au prix de 33 440 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition de la maison située au 19 de la rue du Vieux Port, cadastrée AN 40, appartenant à l'ARIM au prix de trente trois mille quatre cent quarante euros (33 440 €).

VOTE : Unanimité

3 – Transfert dans le domaine communal du quereux de la rue du Vieux Port.

Mme CAZAJOUS arrive à 18 h 35

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine communal, le quereux situé rue du Vieux Port. Ce quereux est un bien non délimité, appartenant à quatre propriétaire : La commune, M AGESILAS, M BERBUDEAU et M CHAUMIER.

Les différents propriétaires ont donné leur accord pour le transfert dans le domaine public de ce quereux en échange de quoi la commune s'engage à le refaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs pour l'acquisition du quereux de la rue du Vieux Port avec les propriétaires.

VOTE : Unanimité

4 – Décision modificative de fin d'année.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellés	DM
022	Dépenses imprévues	- 7 505,00 €
60611	Eau et assainissement	60,00 €
60622	Carburants	1 560,00 €
60623	Alimentations	440,00 €
60624	Produits de traitement	- 1 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	- 1 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	7 450,00 €
60636	Vêtements de travail	1 010,00 €
6064	Fournitures administratives	410,00 €
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00 €
611	Contrats de prest. de serv. avec des entreprises	4 300,00 €
6132	Locations immobilières	1 200,00 €
6135	Locations mobilières	1 300,00 €
61521	Terrains	- 1 000,00 €
61522	Bâtiments	- 1 000,00 €
61551	Matériel roulant	2 040,00 €
616	Primes d'assurances	3 900,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- 1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 100,00 €
6236	Catalogues et imprimés	220,00 €
6237	Publications	860,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 750,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	410,00 €
6413	Personnel non titulaire	1 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	620,00 €
6532	Frais de mission	720,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 000,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	- 3 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	370,00 €
6574	Subv. fonct. aux asso. et autres org. droits privé	3 060,00 €
668	Autres charges financières	605,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- 800,00 €
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	- 500,00 €
		23 835,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellés	DM
704	Travaux	686,00 €
70688	Autres prestations de service	1 228,00 €
7321	Attribution de compensation	8 096,00 €
758	Produits divers de gestion courante	1 898,00 €
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	675,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	250,00 €
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	4 875,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 407,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	820,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 900,00 €
		23 835,00 €

VOTE : Unanimité

5 – Demande de subvention pour la création d'une cale à la pointe de la Grognasse – Port du Chapus.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée à réaliser une cale d'accès au parc du rocher des Bouchots à la pointe de la grognasse. Les affaires maritimes en lien avec la section régionale conchylicole ont décidé de restructurer les parcs du rocher des bouchots, seulement il convient d'aménager un accès. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande subvention auprès des services du Conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des services du département et de la région.

DIT que le montant estimé des travaux s'élève à 27 700 €.

Mme CAZAJOUS demande combien d'utilisateurs sont concernés sur ce secteur

M SORLUT dit que c'est l'Etat, et donc les affaires maritimes qui gèrent les concessions. Il indique qu'actuellement il y a une interrogation sur la réalisation d'un chemin d'accès d'une longueur de 300 ml.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit pour l'instant d'une simple demande de subvention.

VOTE : Unanimité

6 – Renouvellement des lignes de trésorerie pour l'année 2009.

Monsieur le Maire explique que les conventions concernant les lignes de crédits arrivent à renouvellement en 2009 et qu'il y a lieu de prévoir leurs reconductions. Il propose donc de reconduire pour 2009 une ligne de trésorerie pour un montant d'autorisation de 305.000 € pour la commune et une autre ligne de trésorerie pour un montant de 600 000 € pour l'opération du Sémaphore.

Le Conseil, décide à l'unanimité, d'autoriser son Président à :

- contracter pour une durée d'un an, une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant de 305 000 € d'une part et de 600 000 € d'autre part, destinés à réguler le fond de roulement.
- signer la convention de renouvellement.
- réaliser les opérations prévues au contrat concernant le versement des fonds et le remboursement, et ce sans autre délibération.

VOTE : Unanimité

7 – Demande de subvention de l'école élémentaire pour un voyage à Rheinbrohl.

Le directeur de l'école élémentaire a adressé une demande de subvention à la mairie dans le cadre du voyage scolaire à Rheinbrohl en 2009. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'école élémentaire au titre de l'année 2009.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € à l'école élémentaire dans le cadre du voyage des classes CM1/CM2 à Rheinbrohl.

DIT que cette subvention sera versée sur le budget 2009 de la commune.

VOTE : Unanimité

8 – Inscription en investissement des biens de faible valeur.

Melle ROUMEGOUS arrive à 18 h 45

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'inscription en investissement des biens de faible valeur suivants :

ESPACE MERIDA	TELEPHONE SAMSUNG	55.00 € HT
SYNDICAT INFORMATIQUE	LOGICIEL DE PAIE	147.29 € HT
BOURRELIER	ARCHES A GRIMPER	280.10 € HT
HEPHAISTOS	MOBILIER SCOLAIRE	547.90 € HT
CAMIF	FAX SAGEM	180.00 € HT

VOTE : Unanimité

09 – Rapport d'activités du Syndicat des eaux pour l'année 2007.

Monsieur le Maire présente les rapports d'activité du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le rapport d'activité 2007

APPROUVE le rapport d'activité du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime en ce qui concerne les actions menées dans l'année 2007.

Monsieur ROUMILHAC interpelle Monsieur le Maire sur la Participation pour raccordement à l'égout qui est demandée par le Syndicat des Eaux de la Charente – Maritime après la construction d'une maison neuve. Monsieur le Maire répond que cette participation est due par les propriétaires de maisons neuves qui se raccordent à un réseau existant. Il propose de donner une information plus complète sur ce point lors du prochain conseil municipal.

VOTE : Pour 22
Abstention : 1 (Monsieur ROUMILHAC)

10 - Convention avec le centre de gestion pour la gestion des dossiers ASSEDIC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale afin que ce dernier accompagne la commune dans la gestion des dossiers ASSEDIC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion dans le cadre de la gestion des dossiers ASSEDIC.

11 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

Décision n°2008-01 Contrat d'assurance du personnel communal auprès de la CNP.

Décision n°2008-02 Emprunt de 800 000 € pour le financement du Sémaphore auprès de la caisse d'épargne.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité de la communauté de communes au titre de l'année 2007 est à la disposition des élus et que celui-ci sera proposé au vote lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal sur la procédure disciplinaire qui a été menée à l'encontre de Mme Catherine MOREAU. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de discipline, qui se tient à La Rochelle, est constitué de 13 membres ; une présidente, qui est juge administratif, six représentants des élus et six représentants des syndicats de personnel.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de passages du rapport de saisine du conseil de discipline à l'encontre de Mme Catherine MOREAU. Puis, il donne lecture du compte rendu du conseil de discipline du mercredi 19 novembre 2008 dont la conclusion est reprise ci-dessous :

Le Conseil de Discipline :

Considérant que Mme MOREAU Catherine a reconnu être l'auteur des lettres anonymes (au nombre de huit) et qu'à ce titre elle a été condamnée pénalement et donc que la matérialité des faits est parfaitement établie ; que les accusations portées par l'intéressée à l'encontre de personnes sous l'autorité desquelles elle était placée ou avec lesquelles elle travaillait, qui vont de prétendus manquements et/ou négligences dans la surveillance des enfants, à des comportements violents et des attitudes à tendance pédophile, en passant par le vol et la débauche, sont de nature à porter gravement atteinte à la réputation et à nuire à la santé morale tant du personnel enseignant des écoles communales, que de certains agents communaux ; que Mme MOREAU avait déjà fait par le passé l'objet de plusieurs rappels à l'ordre et d'un avertissement en raison de ses difficultés relationnelles avec les enseignants et ses collègues de travail et de son comportement parfois agressif à l'égard de ces mêmes personnes ; qu'en particulier, les problèmes rencontrés avec la directrice de l'école maternelle avaient conduit à son retrait de cette structure et à son affectation à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire de l'école élémentaire ; que les faits reprochés révèlent de la part de Mme MOREAU un comportement constitutif d'une faute grave justifiant le prononcé d'une sanction ; qu'en outre, la nature même de ces agissements rend impossible la poursuite des relations professionnelles entre l'intéressée et les enseignants des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Bourcefranc – Le Chapus d'une part, et le personnel communal d'autre part,

Est d'avis que Mme MOREAU Catherine doit en conséquence, faire l'objet de la sanction de révocation.

Monsieur le Maire informe donc le conseil que Mme MOREAU sera révoquée dès le 15 décembre 2008.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de son étonnement sur le fait qu'une personne de l'opposition à l'équipe municipale, Mme Annie QUÉRÉ, se soit portée caution morale de Mme Moreau et qu'à ce titre elle soit venue témoigner en faveur de Mme Moreau devant le Conseil de Discipline. Comme quoi, dit Monsieur le Maire, il y a toujours des gens pour défendre l'indéfendable du moment où cela va en l'encontre de la municipalité en place !

La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit établir un diagnostic sur les communes de la CDC. A ce titre, il faut que le périmètre de l'état des lieux soit arrêté. Aussi, Monsieur le Maire propose que des élus se joignent à Mme Parage pour réaliser cette première étape. Sont donc désignés pour définir le périmètre d'étude Messieurs DUBOIS, ROUSSEAU E, CHARLES, GALINET et Madame CAZAJOUS.

Madame EYRAUD dit qu'il serait utile de s'adjoindre une personne handicapée et propose que les élus en parlent à Mme DELBOUIS.

Monsieur BERBUDEAU demande à Monsieur le Maire la date de réfection de la rue Patoizeau, qui après l'extension du réseau de tout à l'égout est en très mauvais état. Il dit par ailleurs que des camions empruntent cette rue en arrivant de la départementale.

Monsieur le Maire répond que la réfection de la rue ne devrait pas tarder puisque les tranchées ont été rebouchées et que le réseau de tout à l'égout est terminé. Il n'est cependant pas normal que des camions passent par là, car cette rue n'est pas prévue pour ce type de véhicule. L'accès des camions devrait se faire par la rue Bertrand.

Monsieur SORLUT informe le Conseil qu'il a été destinataire d'une demande de transfert dans le domaine public d'un chemin privé situé en Daire. Ce chemin dessert des cabanes ostréicoles et selon les propriétaires est utilisé par des non professionnels.

Monsieur GALINET dit que la règle est qu'ils mettent en état la route et qu'ensuite le transfert pourra être étudié.

Monsieur le Maire répond que cette question doit être étudiée en commission voirie.

Madame CAZAJOUS indique que l'intersection entre la rue Gambetta et l'impasse Gambetta est dangereuse du fait du manque de visibilité. Il serait utile, dit-elle, d'installer un miroir.

Monsieur ROUSSEAU répond que l'on ira voir sur place afin d'arrêter une décision.